



AVIS AU PUBLIC RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le SYTEVOM (03.81.84.75.95) a informé la municipalité qu'à partir du Jeudi 20 Février 2025 un nouveau camion va être utilisé pour le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif. Ce camion est plus large et n'est autorisé à faire des marches arrière que sous certaines conditions. De ce fait, le ramassage devant chaque maison est désormais impossible dans certaines rues du village trop étroites et/ou nécessitant une marche arrière.

Sont concernées :

- La rue de la Fontaine
- L'impasse du Breuille
- La rue du Port de Barques
- Le chemin des Jardins
- L'impasse des Docks

⇒ Pour ce groupe de rues deux possibilités pour déposer les bacs, soit en bas du village vers la véloroute, soit en haut dans le virage menant rue de la Chapelle.



- **La rue des Vignes Frémy**

⇒ Pour cette rue les bacs devront être déposés en bas de ladite rue.

- **La rue des Vignes Cognard**

⇒ Pour cette rue les bacs devront être déposés au croisement entre la rue des Vignes Cognard et l'impasse Malleplanche.

- **La rue Elysée Bost**

⇒ Pour cette rue tous les bacs sans exception devront être déposés en bas de ladite rue.

- **La rue du Château**

⇒ Pour cette rue il n'y aura plus de ramassage par l'agent afin de traiter tous les foyers de la même manière. Les bacs devront être déposés sur l'emplacement déjà prévu à cet effet.

Pour l'ensemble des autres rues, il est rappelé de ne pas gêner le ramassage le jeudi matin en se garant de manière inappropriée.

Merci de votre compréhension et de votre citoyenneté.